

# DIEUZE REVISE SON PLAN LOCAL D'URBANISME

Avril 2018

**Le PLU se doit avant tout d'être l'expression global et durable de la commune de DIEUZE pour les années à venir, tout en veillant à prévenir les incidences éventuelles du PLU sur l'environnement communal.**

**A toutes les étapes, la concertation et la communication sont les éléments indispensables à la compréhension et à la réussite d'un PLU.**

## La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal a prescrit par délibération du 28 janvier 2016, la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 décembre 2005. Le PLU est un document juridique qui définit les règles indiquant où et comment il est possible de construire.

Le PLU s'inscrit dans un contexte réglementé au niveau national, régional et départemental.

### Pourquoi réviser le PLU ?

A ce titre, le PLU doit être **conforme** au cadre législatif (loi Grenelle II et loi ALUR notamment). Ces lois imposent de prendre en compte de nouvelles thématiques non abordées dans le PLU actuel :

Le PLU doit intégrer tous les documents supérieurs comme le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'inondation) et PPRI (Plan de Prévention des Risques inondation, le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), ...

### OBJECTIFS A PRENDRE EN COMPTE

- Limiter l'étalement urbain par une gestion économe des espaces urbain, naturel et forestier.
- Préservation de la biodiversité (conservation, restauration, création de continuité écologique, trames vertes et bleues).
- Lutte contre le changement climatique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- Prise en compte des communications numériques.



### Qui élabore le PLU ?

La commune de DIEUZE est maître d'ouvrage de la révision du PLU.



**ECOLOR** et l'Atelier A4, le **groupe d'études**, retenu par la commune, a un rôle de **ANALYSE, ANIME LES RÉUNIONS, PROPOSE ET CONSEILLE.**

rôle de conseils et d'animation. Il élabore les différentes pièces du dossier.

Les **personnes publiques associées** : administrations, collectivités, chambres consulaires, **sont associées à la révision du document** (l'Etat, la communauté de communes, la Région et le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie...).



Le conseil municipal **DECIDE**



**AVIS CONTROLE**



**QUESTIONNE**



La **POPULATION**

**A toutes les étapes de la procédure, la concertation et la communication sont les éléments indispensables à la compréhension et à la réussite d'un PLU.**

## Le PLU : une démarche concertée

La révision du PLU constitue un temps fort de démocratie locale pour notre commune.

De manière évidente, le projet ne peut pas se construire sans l'avis et l'information de nos concitoyens.

Il vous sera donné plusieurs occasions d'émettre un avis et de vous manifester au cours des différentes phases du projet.

Un registre est d'ores et déjà tenu à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie, vous pouvez donc nous faire part de vos remarques et de vos projets.

Deux réunions publiques, ouvertes à tous les habitants, seront organisées : une première pour vous présenter le diagnostic du territoire communal et le Projet d'Aménagement et de

Développement Durable (PADD) et une seconde pour présenter l'ensemble du dossier du PLU avant sa mise à enquête publique.



## Les grandes étapes de la révision du PLU

La procédure est longue et rythmée par plusieurs étapes :

- La prescription de la révision du PLU
- L'élaboration du projet à partir du diagnostic, de la définition des besoins et de la mise en évidence des enjeux. Cette phase est la plus longue, elle dure environ 1 an et a débuté en juin 2017.
- L'arrêt du PLU par délibération du Conseil Municipal. Après l'arrêt, une procédure administrative est lancée : l'avis des Personnes Publiques Associées dure 3 mois.
- L'enquête publique dure 1 mois, plus 1 mois pour le rapport du commissaire enquêteur.
- L'approbation du PLU.

